



Compte rendu du Conseil d'Administration n°1 du 01 février 2018



Etaient présents : Michel Agruna, Eric Brana, Céline Brettes, Jean-François Broquères, Patrice Castets, Thierry Caubet, Michel Décla, Jean-Pierre Dupont, Max Lacave, Céline Laffargue, Patrice Larrosa, Bernard Lesperon, Ghislaine Lurbe, Bastien Moity, Laurent Montaud, Franck Serve, Jean-Louis Deyris, Mélanie Bréthous, Sylvia Dertheil, Pierre Guichanné, Karine Lamaison, Romain Truchat.

Etaient excusés : Gilles Blaquière, Vincent Plassin, Bernadette Barrère, Michel Raymond, Fabienne Dutoya, Bertrand Capuch, Christophe Loubère.

Franck Serve ouvre la séance à 20h35. Le secrétariat est assuré par Coralie Hue Locatelli.
Le compte rendu du Conseil d'Administration n°11 du 14 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

1. Intervention de la Communauté des Communes du Pays Grenadois

Franck SERVE accueille Mr Pierre Dufourcq, Président de la Communauté des Communes du Pays Grenadois, Mr Sanchez, Maire de Bascons et Mme Marylis Duluc.

Mr Dufourcq présente le futur projet structurant de la Communauté des Communes du Pays Grenadois autour du musée de la course landaise. Le lieu d'implantation actuel du musée ne permet pas d'en faire un lieu touristique majeur de la Communauté des Communes. L'agence Bordelaise SCARABEE a été saisie en septembre 2016 afin de faire une étude et une projection financière d'un éventuel projet (financement communal, régional et européen) pour réfléchir à la rénovation ou au déplacement du musée de Bascons (inauguré le 07/05/1970).

Trois propositions ont été avancées :

- investir sur le site actuel (150 m² utilisables), cette proposition n'a pas été retenue
- ramener le musée au centre bourg pour le redynamiser
 - o un local au centre ville = pas retenu
 - o rénovation de l'ancien presbytère au centre ville (ancien logement de l'abbé Lamarque de 300 m²), à proximité des arènes et de nombreuses structures qui rendront ce projet attractif.

La Communauté des Communes du Pays Grenadois et la ville de Bascons souhaitent que la FFCL s'associe au projet en les accompagnant, les conseillant, dans l'intérêt général de la Course Landaise.

Marylis Duluc précise que le musée représente un potentiel mais nécessite une modernisation et une amélioration de la présentation pour mieux promouvoir la course landaise. Le patrimoine identitaire peut bénéficier de financement, il faut saisir l'occasion afin de se maintenir.

Jean-François Broquères souhaite connaître l'état d'avancement de la recherche de financement.

Un dossier va être déposé à la région avant le 31/03. Ils souhaiteraient que la FFCL soutienne le projet officiellement afin de crédibiliser leur demande de subvention.

Le Conseil d'Administration de la FFCL propose de participer au futur comité de pilotage autour de la concrétisation de ce projet et éventuellement de coopter un ou des représentants du musée ou de la Communauté des Communes du Pays Grenadois.

Mr Sanchez rappelle également que la proposition de venir installer les futurs locaux de la FFCL à Bascons, sur ce nouveau projet, reste maintenue + 1 courrier : à l'issue du Conseil d'Administration, la FFCL a été sensibilisée et suivra le projet, sera proche et intégrera le comité de pilotage du projet.

2. Intervention de Geneviève LUQUET THEUX

Depuis 2017, nous sommes assujettis à la TVA.

La mission du cabinet KPMG qui jusque-là assurait le commissariat aux comptes, est désormais transformée en expertise comptable (à savoir une vérification comme une entreprise).

Les comptes seront tenus de la même manière, il y aura des déclarations fiscales à faire (TVA, impôt sur les sociétés, ...).

Les comptes 2017 sont clôturés, présentés ce soir au Conseil d'Administration et seront votés à l'Assemblée Générale.

Sur l'année 2017, 492 776 € de produits :

- Produits divers 421 989 €
- 65 041 € subventions
- 5 717 € produits financiers
- Produits exceptionnels 29 €

Pour les charges :

- 542 € achats marchandises
- 1 942 € impôts

Résultat positif de 19 502 € dont 3 045 € d'impôt à déduire.

Résultat final 15 560 € (10 000 € en 2017).

Il est demandé de présenter plus simplement les différents postes et d'en faire une analyse a posteriori afin de voir les actions qui peuvent être mises en place.

Mme Luquet Theux rajoute que le délai entre la clôture des comptes (au 31/12/17) et l'établissement des bilans à ce soir est très court. Elle confirme qu'il est tout à fait possible de faire des études plus approfondies sur les différents postes afin de mieux comprendre l'établissement du résultat.

Concernant la TVA, les produits sont maintenant assujettis à la TVA, mais il faut les dissocier :

- Spectacle 5.5 %
- Cazerienne 2.1 %
- Partenariat 20 %
- Subventions exonérées
- Cotisations licences exonérées

Ces différents taux de TVA sur les ventes nous donnent le droit à la récupération de la TVA sur les achats (si le fournisseur est lui-même assujettis à la TVA).

Sur 2017, on a collecté 15 000 € de moins cela nous donne le droit à un bonus de 15 000 € de TVA.

Nous avons également droit au crédit d'impôt compétitivité emploi.

Concernant la trésorerie, total d'avoir d'environ 400 000 €.

La caisse indemnité concours est traitée à part et est exonérée de TVA.

3. Section Sportive

a. Section sportive

Le règlement des challenges 2018 sera distribué lors de l'AG à Villeneuve.

Pour rappel, 3 modifications :

1. Le temps de rentrer la ou les vaches sans corde est décompté du temps de course afin d'éviter de blesser ces jeunes vaches ne connaissant pas la piste
2. Déroulement de la course : 1ère partie :
Sortie 1 : Sortie Escalot (8 écarts minimum)
Sortie 2 : Sortie Escalot (8 écarts minimum)
3. Sortie de la vache sans corde : En cas de blessure de l'écarteur effectuant la deuxième sortie, le reste des écarts pourront être réalisés par l'écarteur de la première sortie. Dans ce cas c'est la première sortie complète qui comptera pour l'Escalot des vaches sans corde de cet écarteur

Règlement du festival de Pontonx-sur-Adour est validé mais il ne comptera pas pour l'escalot.

L'Assemblée Générale de l'amicale du Corps arbitral aura lieu demain soir.

Démission de Laetitia CLAVE et Jean-Luc CLAUZET du corps arbitral et de Michel SAINT GERMAIN du corps arbitral ainsi que du Comité Régional de l'Armagnac.

Une réunion pour le Festival Art & Courage sera organisée très prochainement.

La nouvelle grille pour le bétail a été adoptée lors du dernier Conseil d'Administration, les chefs de cuadrillas, ganaderos et speakers vont être invités à des réunions afin de caler sa mise en place.

b. Ecole Taurine

Fin des séances de préparation physique et début des séances d'initiation dès le vendredi 09/02.

Un courrier a été envoyé aux ganaderos pour les inciter à envoyer leurs nouveaux licenciés aux séances (non participation non suspensive de la licence mais entraînerait la non-sélection pour le Championnat des Jeunes).

Un élève va participer aux séances d'initiation mais ne se présentera pas devant le bétail pour raison médicale.

Les 2 champions des jeunes 2017 étaient présents à Méjanès pour récupérer leurs boléros et gilets respectifs offerts par l'Union des Clubs Taurin Paul Ricard.

4. Section Administrative

a. Régularisation 2017

Toutes les associations qui devaient régulariser leur situation concernant 2017 l'ont fait exceptée une : l'association Ramona qui doit toujours 107 €.

En conséquence elle ne pourra pas s'affilier en 2018 et ne pourra donc pas organiser de spectacles de course landaise.

b. Cuadrillas 2018

Rappels du règlement administratif : Pour constituer une cuadrilla de Compétition, il faut un nombre minimum d'acteurs : 5 écarteurs, 1 sauteur, 2 entraîneurs et 1 cordier.

A ce jour, la cuadrilla Christophe Dussau ne possède pas de sauteur (aucune licence de sauteur déposée).

Pour constituer une cuadrilla de Promotion et de 2nde catégorie, il faut un nombre minimum d'acteurs : 5 écarteurs, 1 sauteur, 1 entraîneur et 1 cordier

A ce jour, les cuadrillas ci-dessous ne requièrent pas l'effectif minimum : Cuadrilla Eric Sucère (4 écarteurs), Cuadrilla Alexandre Vic (pas de cordier) et Cuadrilla Olivier Larrieule (pas de sauteur),

On rappelle que les licences des cuadrillas à jour seront distribuées à la mutuelle.

c. Question de Mathieu NOGUES

Mathieu NOGUES a déposé un dossier de licence ganadero éleveur à la FFCL. Il souhaite maintenant organiser des intervaches et des cocardes.

Selon le règlement administratif de la FFCL, un éleveur :

- Peut louer son bétail aux autres ganaderos affiliés à la FFCL
- Il ne peut pas participer directement à un spectacle de course landaise en sa qualité de ganadero éleveur, sauf course de démonstration organisée sur le site de son élevage et déclarée préalablement à la FFCL.

5. Section Formation : Ecole de l'arbitrage

Pour l'école de l'arbitrage, la nouvelle session commencera bientôt.

La commission a déjà organisé 2 réunions concernant la grille du bétail pour son application et sa mise en place.

Une réunion avec ganaderos, chefs cuadrillas et speakers va être bientôt organisée. Les résultats sont encourageants sur ces premières sessions de travail.

6. Section communication

a. La Cazérienne

Le numéro 168 va sortir aux alentours du 10/02.

Un numéro spécial pour les 1 an avec des pages de commentaires des lecteurs.

L'équipe s'étoffe et travaille toujours aussi bien.

La Cazérienne sera mise à l'honneur à l'émission l'Echo des talenquères du 04/02.

Elle sera distribuée en kiosque avec 400 exemplaires en plus. Un point sera fait suite à cette 1^{ère} distribution.

David LAPLACE anime la page Facebook de la Cazérienne. Un concours vient d'être mis en ligne.

b. Assemblée générale

Les 6 affiches de la saison 2018 seront dévoilées le soir de l'Assemblée Générale, comme prévu.
Les différents intervenants ont été désignés.

7. Questions diverses

a. UCTPR

Après l'Assemblée Générale de UCTPR à Méjanès, il est à déplorer un manque flagrant d'acteurs.
Vendredi 02/03 à Donzacq : rassemblement des clubs UCTPR + remise des prix et signature du partenariat.
⇒ confirmation de présence des membres du Conseil d'Administration auprès de Coralie.

b. Vaches nouvelles

Concernant les vaches achetées par la FFCL, les 8 vaches nouvelles destinées aux ganaderos de 1^{ère} catégorie sont arrivées en France. Elles seront présentées à Art & Courage ou à Vieux-Boucau. Les vaches restantes pour les ganaderos de seconde catégorie sont encore en Espagne et seront amenées courant juin.

c. URSSAF

Franck Serve fait lecture du courrier envoyé par les élus qui ont été sollicités pour nous aider sur le dossier.
Nous avons reçu des appels de Sud-Ouest, FR3 Aquitaine => réponse : nous ne nous prononçons pas en l'état actuel du dossier car nous attendons des réponses suite aux différentes démarches entreprises.

d. UNESCO

Le dossier a été relancé. A court terme, il s'agit de travailler sur la fiche d'inventaire. Un groupe de travail s'est constitué mardi soir afin d'avancer sur le projet, afin de la proposer au ministère pour le mois de novembre.

e. Courrier concernant la licence de Merlet

Suite à la décision du dernier Conseil d'Administration et courrier du 09/12, la FFCL a reçu un nouveau courrier de Mr LANSAMAN demandant une demande de dérogation pour Philippe MERLET.

Il est rappelé que Michel AGRUNA a obtenu une dérogation sous couvert de son statut de chef d'entreprise. Mr MERLET a un statut de salarié de la ganaderia DARGELOS et est donc assuré en tant que salarié agricole et non titulaire d'une licence active. Cette assurance le couvre dans son activité de salarié agricole.

Prochain Conseil d'Administration le jeudi 08 mars 2018 à 20h.